

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14994
22 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 AVRIL 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU JAPON AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration du Directeur général du Bureau de l'information et des affaires culturelles du Ministère des affaires étrangères du Japon sur le bombardement israélien au sud du Liban. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire,
Représentant permanent extraordinaire
du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
(Signé) Masahiro NISIBORI

Annexe

Déclaration, en date du 22 avril 1982, du Directeur général du
Bureau de l'information et des affaires culturelles du Ministère
des affaires étrangères, concernant le bombardement israélien
au sud du Liban

1. Les bombardements israéliens au Liban le 21 avril constituent non seulement une grave atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du Liban, mais aussi un acte qui compromet le progrès sur la voie de la paix réalisé grâce à l'accord de cessez-le-feu de juillet dernier. Le Gouvernement japonais déplore cet acte, qui viole l'accord de cessez-le-feu. Il regrette également que les bombardements aient fait de nombreux morts et blessés parmi les Palestiniens et les autres habitants.
2. Le Gouvernement japonais demande énergiquement qu'Israël et les autres parties en cause observent l'accord de cessez-le-feu, pour empêcher toute détérioration de la situation au Liban.
3. Le Gouvernement japonais redoute vivement que les récents bombardements, venant s'ajouter à diverses mesures prises par Israël sans tenir aucun compte des aspirations de la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, n'accroissent la méfiance réciproque entre les Arabes et Israël, n'augmentent la tension au Moyen-Orient et ne réduisent les possibilités de paix dans cette région.
4. Le Gouvernement espère fermement que la restitution de la péninsule du Sinaï aura lieu le 25 avril, comme prévu.

